



Charte de la formation hybride

La formation hybride connaît depuis la rentrée 2019 une très forte expansion en articulant les différentes modalités, présentielle, distancielles synchrone (classe virtuelle et webinaire) et asynchrone. Véritable pilier de la politique académique, elle permet d'affirmer la place des établissements, des circonscriptions et des réseaux en tant que lieux de formation. Avec une ambition simple : renforcer les compétences des personnels en répondant à leurs besoins en termes de pratiques professionnelles, d'individualisation et d'activités sociales au cours de l'ensemble de leur parcours de formation.

Pour y parvenir, l'académie propose à l'ensemble des acteurs des recommandations réunies dans cette charte de la formation hybride.

Le rôle d'impulsion et d'organisation du pilote de la formation est essentiel au développement des modalités de formation à distance. Le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse définit les principes éthiques, le cadre de travail des stagiaires et des formateurs en déployant le dispositif de formation en ligne M@gistère permettant différentes approches pédagogiques.

En s'appuyant sur le schéma directeur national, le document de cadrage académique de la formation et sur son conseiller en ingénierie de formation (CIF) référent, le pilote élabore son plan de formation. En s'entourant d'une équipe de formateurs rompus à l'outil M@gistère, il hybride ses modules à partir de l'offre existante de parcours à déployer ou initie une création pour répondre au mieux aux besoins.

Le pilote veille à :

En amont

- **Sensibiliser** les personnels au caractère hybride de la formation et à sa plus-value dans la communication de rentrée ;
- **S'assurer** de la compétence du formateur intervenant en matière d'hybridation. Si besoin, l'inscrire à une formation de formateurs ;
- **Valider** le scénario hybride de la formation et l'accompagnement prévu ;
- **Élaborer** un calendrier en tenant compte du délai administratif du dossier et de la durée nécessaire à la mise en oeuvre des activités en amont du présentiel.

Pendant

Aucune action spécifique liée à cette formation.

Après

- **Faire le bilan** de la formation en s'appuyant, notamment, sur les questionnaires relevant de la démarche qualité mise en oeuvre par l'EAFC ;
- **Évaluer le dispositif d'hybridation** pour adapter, articuler les modalités et les contenus si nécessaire en vue du plan de formation (PAF) suivant.

+ En complément

Se rapprocher du groupe académique hybridation pour former et accompagner les formateurs.

S'appuyer sur le bilan de la formation pour anticiper les moyens du plan de formation de l'année suivante : conception, production, accompagnement.

Pour toutes questions, adressez-vous au pilote de la formation.

